

Émission : 15-03-2020

Mise à jour : 22-12-2022

DGPPFC-042.

Directive ministérielle REV5

- Catégorie(s):
- ✓ Milieu carcéral
 - ✓ Admission
 - ✓ Équipements de protection individuels
 - ✓ Prévention et contrôle des infections

**DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL-
« ALGORITHME DÉCISIONNEL –
ADMISSION DES PERSONNES INCARCÉRÉES »**

**Mise à jour de la
directive DGPPFC-042
REV 4 émise le
7 octobre 2022**

Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



Destinataires :

- Tous les CISSS et CIUSSS ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial.
- Ministère de la Sécurité publique/ Sous ministériat des services correctionnels/tous les établissements de détentions provinciaux.

Directive

Objet :	<p>Transmission de la mise à jour de la directive « Algorithme décisionnel – Admission des personnes incarcérées » ainsi que de l'annexe 1 « Outil décisionnel infirmier », une directive applicable lors de toute admission/réadmission/transfert de personne incarcérée en milieu carcéral provincial.</p> <p>L'adaptation des mesures de prévention et de contrôle des infections en milieu carcéral s'inscrit dans une stratégie d'approche syndromique visant à limiter la propagation des maladies respiratoires infectieuses (incluant la COVID-19), protéger les personnes incarcérées et les ressources humaines tout en s'adaptant à l'évolution de la situation épidémiologique du Québec.</p> <p>Cette mise à jour présente des modifications majeures dans la trajectoire d'admission des personnes incarcérées, la réduction des périodes d'isolement des personnes positives à la COVID-19 ainsi que l'élimination des « zones chaudes ».</p> <p>*Comme cette directive comporte des changements dans presque toutes les sections, le surlignage en jaune n'a pas été utilisé pour faciliter la lecture.</p>
Mesures à implanter :	<p>Les mesures à déployer (fichiers joints) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Algorithme décisionnel - admission des personnes incarcérées. ➤ Annexe 1 – Outil décisionnel infirmier milieu carcéral

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec le Sous ministériat des Services Correctionnel (SMSC) du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Algorithme décisionnel - admission des personnes incarcérées ✓ Annexe 1- Outil décisionnel infirmier - milieu carcéral

Émission :	15-03-2020
------------	------------

Mise à jour :	22-12-2022
---------------	------------

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe
Caroline de Pokomandy-Morin

Lu et approuvé par

La sous-ministre
Dominique Savoie